



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES
ÎLE-DE-FRANCE

[COMMUNIQUE DE PRESSE] PERTE D'AUTONOMIE - Immense déception devant l'abandon de la loi grand âge

Les constats sont là. Le vieillissement de la population et l'état sinistré du secteur du médico-social appellent à une réforme de grande ampleur pour permettre à nos anciens de vieillir dans la dignité. La crise sanitaire a encore souligné combien les conditions de travail des professionnels sont inadmissibles dans l'exercice de leur métier de soin ou d'accompagnement, avec un salaire et des perspectives de carrières sans rapport avec leur utilité et leur engagement. La CFDT le dénonce depuis longtemps et nombre de rapports, comme le rapport Libault, l'ont prouvé et détaillé.

Les réponses et les propositions sont là et elles sont partagées. Nous savons que le financement doit être pensé solidairement et nationalement pour que cessent les inégalités indécentes devant le risque de perte d'autonomie. Nous savons également que ce sont de profondes restructurations dont le secteur a besoin, en travaillant sur l'attractivité des métiers, la reconnaissance des professionnels, les taux d'encadrement et le recrutement... Les rapports El Khomri, Vachey, dessinent des cadres pour le réaliser. **Si le Ségur de la santé et la mission Laforcade ont été des avancées majeures et inédites pour les professionnels, leur portée se heurte à la structure actuelle du financement ou de l'organisation des services**, il faut profondément faire évoluer. Aussi, c'est avec une déception immense que la CFDT apprend que la perspective d'une loi grand âge et autonomie à la hauteur de ces attentes est de nouveau repoussée. C'est un rendez-vous manqué avec la solidarité et la dignité.

DÉCLARATION DE **JOCELYNE CABANAL**, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

ET **DOMINIQUE FABRE**, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UCR CFDT



Documents

[Immense déception devant l'abandon de la loi grand âge](#)